



MAINTIEN DANS LE LOGEMENT - IMPAYÉS D'ÉNERGIE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE

électricité

gaz

bois

fioul

autres

Attention : ne sélectionner ci-dessus qu'une seule catégorie d'énergie pour le dossier présenté

Dossier établi par la famille le :

N° CAF :

N° MSA :

Non allocataire :

Nom – Prénom du demandeur :

Adresse :

Mail :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

COMPOSITION DU FOYER

	Nom	Prénom	H / F	Né.e le	Situation professionnelle
Demandeur					
Conjoint.e Concubin.e					
Enfants					
Autres personnes à charges hors foyer					

 Locataire HLM

 Locataire privé

 Propriétaire

Attention : Une seule rubrique doit être choisie

DERNIERES RESSOURCES CONNUES *	DEMANDEUR	CONJOINT	ENFANT/AUTRES
Salaires			
Retraites			
Indemnités Pôle Emploi			
Allocation de Solidarité Spécifique			
Prime activité			
Complément Familial			
Prestation Accueil Jeune Enfant (PAJE) Allocation de base			
Complément libre choix d'activité ou PreParE			
Allocation Soutien Familial			
Allocations familiales			
Allocation Logement			
Allocation adulte handicapé (AAH)			
Pension alimentaire			
Indemnités journalières			
Pension d'invalidité			
Rente d'Accident du Travail			
RSA			
Autres			
TOTAL			
TOTAL DU FOYER			

CHARGES	MENSUELLES *	DETTES
Loyer hors charges		
Charges locatives		
Chauffage		
Crédit accession à la propriété jusqu'en Énergie (électricité, gaz, fioul, bois....)		
Eau		
Pension alimentaire		
Frais de garde et de loisirs		
Impôts :		
- Fonciers		
- Sur le revenu		
Crédits Consommation		
Assurances :		
- Voiture		
- Habitation		
- Autre		
Frais de scolarité		
Frais de cantine		
Téléphone		
Mutuelle		
Surendettement		
Découvert bancaire		
Autres :		
TOTAL		

**Pour les ressources ou charges trimestrielles, semestrielles, rapporter les charges au mois.*

Reste à vivre mensuel (Total ressources - Total dépenses) =

Conditions à respecter :

- La facture doit être **au nom du demandeur**, concerner sa résidence principale située dans le Tarn et Garonne.
- La facture doit être établie par le fournisseur dont le **contrat est en cours au moment de la demande.**
- Le demandeur ne doit pas avoir reçu d'aide du FSL énergie dans les 12 derniers mois. (**date de la dernière commission faisant foi**)
- Le précédent prêt de même nature doit être soldé.
- **Une seule facture** doit être jointe à ce dossier.

Concernant la facture pour laquelle vous demandez une aide du FSL :

- Le montant de la facture ne doit pas être supérieur à 600 €

Vous concernant, vous devez :

- Le mois précédent la constitution de la demande, avoir des ressources inférieures ou égales à :

Nombre de personnes vivant au foyer						
1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	7 personnes
1 560 €	2 036 €	2 347 €	2 658 €	3 073 €	3 487 €	3 902 €
8 personnes	9 personnes	10 personnes				
4 317 €	4 731 €	5 146 €				

Si vous percevez des ressources autres que mensuelles (trimestrielles, semestrielles...), une estimation de l'ensemble des ressources rapportées au mois sera réalisée.

- **ne pas être en situation de surendettement** (recevabilité, moratoire, plan conventionnel de remboursement en cours) excepté la procédure de rétablissement personnel,

*** Modalité de l'aide accordée :**

- **aide non remboursable dans la limite de 600 € au vu du montant de la facture et versée au fournisseur**

DEMANDE D'EXAMEN

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame

Domicilié(e) à

demande que ma situation soit examinée dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement pour le logement situé :

et donne mon accord pour que mon dossier soit présenté à la Commission FSL.

Fait à

le

Signature :

L'UDAF 82 collecte des informations à caractère personnel par le biais de ces imprimés. Ces informations sont obligatoires dans l'objectif d'instruire votre demande FSL. Elles font l'objet d'un traitement informatisé.

Les destinataires de ces données sont l'Udaf 82, les collectivités délégantes du FSL ainsi que les partenaires instructeurs des demandes.

Depuis la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978 modifiée, du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis le 25/5/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à UDAF 82 - Secrétariat du FSL - 5 Boulevard Gustave Garrisson - 82 000 Montauban ou par mail dpd@udaf82.fr.

NOM DE FAMILLE :

N° ALLOCATAIRE :

COMPLEMENT D'INFORMATION

NB: Afin de permettre aux commissions d'attribution du FSL une étude au plus juste de la situation, veuillez préciser les démarches faites avant le recours au FSL et fournir toutes autres précisions ou informations utiles à cette étude.

Date et signature du demandeur :

Le

Signature

Liste des pièces justificatives à fournir :

- Facture recto verso avec solde client pour le gaz, l'électricité
- Devis pour le bois, le fioul ou autre
- Copie numérisée du justificatif recto-verso d'identité du demandeur
- Copie numérisée du justificatif recto-verso d'identité pour chaque personne majeure habitant le foyer
- Copie numérisée du livret de famille recto-verso pour les mineurs
- Notification des droits CAF, MSA
- Relevé d'Identité Bancaire du Fournisseur
- Dernier justificatif de la Banque de France dans le cadre d'un dossier de surendettement en cas de PRP.
- Relevé d'Identité Bancaire du Demandeur
- Justificatifs de l'ensemble des ressources du foyer :
 - Bulletin de salaire (mois précédent)
 - Attestation de paiement de la retraite ou avis d'imposition de l'année N-1 ou relevé bancaire faisant apparaître le versement de la pension
 - Attestation de paiement du Pôle emploi
 - Justificatif rente invalidité ou rente d'accident du travail
 - Justificatif d'indemnités journalières

Toutes les pièces et informations mentionnées dans le présent document sont exigées pour l'étude de la demande.

Toute demande incomplète fera l'objet d'un rejet.

Le secours et le prêt sont indissociables. Lorsqu'il est accordé un prêt et un secours, le secours est versé après réception des contrats de prêts signés.